

**Ambassade de France  
en Algérie**

Cote 2.1.1.7.  
= Recourts Recours

**23 AVR. 2014**

*L'Ambassadeur,  
Haut Représentant de la République Française,*

**N° 522**

Alger, le 13 avril 2014

Madame, Messieurs,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 30 mars 2014 et je vous en remercie.

Comme vous le savez, un projet de réforme de la grille des salaires a été présenté au Département en 2013 après un travail de concertation avec les représentants du personnel.

Cependant, ce projet n'a fait l'objet que d'une acceptation partielle, en raison notamment du coût qu'il représentait.

Il prévoyait entre autres de fusionner les niveaux 4 à 6 de la grille des salaires, afin de mettre les agents consulaires (AFI et visas) sur un même niveau, ce qui aurait permis un reclassement de l'ensemble des agents consulaires de niveau 4.

En effet, il ne me paraît pas normal que des agents travaillant dans un même service ou effectuant les mêmes tâches ne soient pas rémunérés de la même manière.

Cependant, le Département n'est pas fermé à un dialogue, et s'est dit prêt à réétudier des contre-propositions du poste en ce sens.

Celles-ci sont actuellement à l'étude et feront prochainement l'objet d'une transmission au Département. Les représentants du personnel seront tenus informés des suites qui y seront données.

**Section syndicale CFDT-MAE d'Oran**

Copie:

M. Gérard Ménard (CG d'Oran)

M. Jean-Claude Poimboeuf (DRH)

Mme Nathalie Berthé (Secrétaire Générale CFDT-MAE)

N/2

23 AVR. 2014

Je saisis cette occasion pour vous rappeler mon attachement au dialogue social, qui a permis de nombreuses avancées, y compris sur le plan salarial, comme j'ai eu l'occasion de le rappeler lors de la CCL du 11 novembre dernier (rémunérations, coût-vie, suppression de la retenue sur salaire des jours de week-end en cas d'arrêt maladie, pause méridienne, préservation des acquis sur le calcul des congés, conditions de travail, évaluation, baisse des indemnités d'occupation des logements de fonction, validation des arrêts de travail sous 48h et non plus le jour même, règles internes d'emploi...), dialogue que je souhaite poursuivre en 2014.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.



André PARANT

23 AVR. 2014



AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Oran le 30/03/2014

*Objet : Situation des agents de droit local du consulat général de France à Oran.*

*Monsieur l'ambassadeur,*

*Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que cela fait un an que nous avons fait grève, et que, à ce jour nous n'avons toujours pas de réponse concernant la question de la réforme de la grille salariale, et des augmentations de nos salaires.*

*Aussi, que nous, agents du consulat de France à Oran, sommes tous au même niveau, et ce depuis 2008, voir 2007 pour certains, qu'il nous a fallu 7ans pour avoir un seul reclassement du niveau 4 au niveau 5, ce qui revient à moins de 5000da par moins. Alors qu'en parallèle, la charge de travail ne cesse d'augmenter, et notre pouvoir d'achat se dégrader de jour en jour.*

*En vous remerciant Monsieur l'ambassadeur de l'attention que vous portez à cette question, et dans l'attente de votre réponse concernant les mesures concrètes qui ont été prises dans ce cadre.*

*Recevez, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de notre parfaite considération.*

*Pour la section syndicale CFDT-MAE d'Oran*

*Secrétaire: Douriya BOUDJELLAL*

*Secrétaire adjoint: Samir GASMI*

*Trésorier: Abdelkader OUISSI*

*Copies à : - Monsieur le Consul General M. Gérard MENARD*

*- DRH-Paris*

*- CFDT-MAE*